



INSTANCE MIXTE – Règlement de fonctionnement

V1

Le présent règlement intérieur a été approuvé par l'INSTANCE MIXTE du XX.
Mise à jour le XX



Ça sert à quoi ?

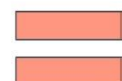
L'INSTANCE MIXTE permet aux travailleurs et professionnels en ESAT d'agir sur :

- La sécurité
- L'hygiène
- La qualité de vie au travail
- L'évaluation et prévention des risques professionnels



Qui la compose ?

L'INSTANCE MIXTE est composée du même nombre de travailleurs Esat et de représentants des professionnels.



L'INSTANCE MIXTE est composée ainsi :

- 2 Titulaires (+ 2 Suppléant(e)s) représentant les travailleurs de l'ESAT, issus du CVS et 1 délégué des personnes
- Des représentants des professionnels de l'ESAT

2+1

3

L'INSTANCE MIXTE élit parmi ses membres son président.

Des personnes peuvent être ponctuellement invitées pour consultation.

Une aide humaine technique peut être mobilisée pour favoriser la communication et l'expression des travailleurs en ESAT, en fonction des besoins.





Si je suis élu...

... je dois participer à toutes les réunions (4 par an). Si je suis absent, mon suppléant me remplace.

La durée de ma participation est la même que celle du CVS.

C'est le Président qui donne l'ordre du jour des séances et précise les personnes extérieures qui peuvent être invitées.



L'INSTANCE MIXTE, en résumé, c'est quoi ?

C'est un lieu d'expression et d'écoute pour les travailleurs de l'ESAT qui vient s'ajouter à d'autres lieu d'expression comme :



- le Conseil à la vie sociale (CVS) pour les travailleurs d'ESAT
- la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) pour les professionnels.



Pour davantage d'informations, une fiche plus détaillée peut vous être fournie.